

## Mot de la présidente

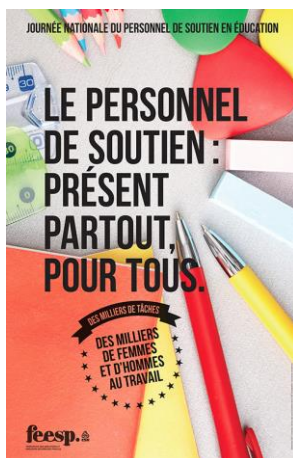
Cela fait 10 ans que je milite et que je m'implique activement pour notre syndicat. J'ai formé de nouveaux élus au sein du comité exécutif et j'y ai vu se succéder bien des personnes. Si certaines y sont demeurées plusieurs années, d'autres ont vu que le travail et l'implication que cela demande ne correspondaient pas à leur attentes initiales. C'est comme dans n'importe quel métier, certains y sont prédestinés, d'autres y sont pour expérimenter et être à l'essai.

Que faut-il pour être une bonne personne militante? Est-ce si difficile de défendre les droits des membres? Faut-il tout mémoriser? Tout d'abord, je tiens à vous rassurer que cela n'est pas une question de fibre syndicale, c'est plutôt d'avoir un intérêt pour tout ce qui est relations humaines. C'est aussi avoir le goût de partager nos connaissances et nos expériences avec les autres tout en représentant et en défendant les membres lorsqu'il y a des litiges entre les diverses interprétations engendrées par la convention collective et les lois en vigueur. Comme dans n'importe quel emploi, pour être à l'aise il faut faire une première année pour comprendre les rouages, pour saisir tout ce que la CSN donne comme services et aide aux syndicats. Vous n'êtes pas seuls, toute une équipe est autour de nous, que ce soit les autres membres du comité exécutif, les autres représentants des syndicats, la personne conseillère et les autres élus des instances.

Dans nos Statuts et règlements, nous avons même opté pour que les personnes élues soient rémunérées selon une journée complète (7 h ou 7 h 45 selon votre corps d'emploi). Nous nous adaptons également à vos disponibilités et plusieurs formations sont accessibles afin de vous sentir bien outillés.

Je solliciterai un dernier mandat, que je sois élue ou non, il est important d'avoir de la relève pour continuer de vous représenter et de vous défendre. Contactez-moi si vous avez des questions ou besoin de plus de détails, je demeure disponible, vous êtes ma priorité! Bonne rentrée 2021-2022!

*Isabelle Larouche, présidente*



## Informations importantes

- **31 août** à 18 h 30, Assemblée générale extraordinaire Zoom pour vote Entente de principe, **INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au 31 août 2021 à midi**
- **6 au 13 septembre**, mise en candidature pour les élections au comité exécutif
- **27 septembre à 18 h 30**, Assemblée générale annuelle Zoom, **INSCRIPTION OBLIGATOIRE le 27 septembre 2021 à midi**
- **Judi 23 septembre**, Journée du personnel de soutien scolaire, **INSCRIPTION OBLIGATOIRE pour recevoir un cadeau de votre syndicat: 1<sup>er</sup> au 17 septembre 2021**

# ELECTIONS

## Procédure d'élections

En respect de nos Statuts et règlements, article 39, concernant la procédure d'élection, vous devez absolument faire parvenir votre candidature pour l'un des postes en élection. La période de mise en candidature est du **6 au 13 septembre 2021**, inclusivement. Vous devez faire parvenir votre candidature uniquement via cette adresse courriel, dans les délais tels que prescrits: [electionsSPSSDD@outlook.com](mailto:electionsSPSSDD@outlook.com)

Toute candidature reçue avant ou après ces dates ne sera pas éligible et le président d'élection, M. Gino Provencher, conseiller syndical, devra la refuser. La secrétaire d'élection est Jennyfer Boudreault, vice-présidente aux finances de l'exécutif, qui n'est pas en élection. Vous trouverez le bulletin de candidature à compléter sur le site Web: [www.spssdd.com](http://www.spssdd.com) sous l'onglet Dernières nouvelles.

Vos devrez choisir un seul poste sur lequel vous désirez poser votre candidature, écrire un court texte pour vous présenter, apposer votre signature ainsi que la signature de deux personnes en règles du personnel de soutien scolaire des Découvreurs. Dès le 14 septembre, les candidatures seront mises sur le site Web. Les personnes candidates devront être présentes lors de l'Assemblée générale annuelle en ZOOM, le lundi 27 septembre, où se tiendront les élections, sinon leur candidature sera, le soir même, automatiquement retirée.

Les postes en élection sont les suivants :

- ✳ Présidence (mandat 3 ans)
- ✳ Vice-présidence adaptation scolaire (mandat 3 ans)
- ✳ Secrétaire générale (fin mandat 2 ans)
- ✳ 1<sup>ère</sup> Vice-présidence (fin mandat 1 ans)
- ✳ Vérificatrice ou vérificateur comité de surveillance (mandat 3 ans)

Bonne chance à toutes et à tous!

*Comité exécutif*

## Et si on parlait d'équité salariale?

Il était une fois, non pas un conte de fées, mais une réelle victoire des femmes qui travaillent dans les services publics. Convaincues de l'appui indéfectible de leurs confrères, elles se sont mises en marche pour convaincre la population et leur employeur, le Conseil du trésor, de la justesse de leur droit.

Le 21 novembre 1996, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale qui a pour objectif de mettre fin à la discrimination salariale dont sont victimes les femmes parce qu'elles travaillent dans des catégories d'emplois à prédominance féminine.

L'équité salariale, c'est l'application du principe du « salaire égal pour un travail de valeur équivalente ».

Les critères d'évaluation se démarquent par 4 facteurs (efforts, qualifications, responsabilités et conditions de travail) et de 17 sous-facteurs. Les pointages de calcul obtenus se réfèrent par la suite à un rangement salarial.

Il faut des changements significatifs pour modifier un rangement, un argumentaire étoffé, des recherches et des analyses doivent être faits dans les règles de l'art afin de démontrer l'équité salariale dans l'un des corps d'emplois qui nous représentent.

Pour voir à quoi ressemble l'exercice d'équité salariale vous pouvez consulter le site suivant : [www.cnesst.gouv.qc/fr/equite-salariale](http://www.cnesst.gouv.qc/fr/equite-salariale)

Donc, l'équité salariale n'a rien à voir avec la négociation d'une convention collective et de l'augmentation salariale que nous pouvons obtenir.

*Comité relève syndicale*



**Syndicat du Personnel De Soutien  
Scolaire Des Découvreurs (CSA)**

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 653-6545

[syndicat@spssdd.com](mailto:syndicat@spssdd.com)

[www.spssdd.com](http://www.spssdd.com)

<https://www.facebook.com/spssdd.spssdd>